

Un changement en deux temps

Ce printemps

Dès le 1^{er} mai, nous vous proposons un système de prêt entre bibliothèques (PEB) simplifié et plus intuitif!

Avec cette nouvelle solution, vous n'aurez qu'à effectuer une recherche dans le catalogue, en cherchant dans les collections de toutes les bibliothèques membres du Réseau BIBLIO.

Vous voyez un livre qui vous intéresse?

Simplement placer une réservation avec votre numéro de carte et votre NIP. Le document sera envoyé à votre bibliothèque par la poste.

Le livre n'est pas disponible pour réservation?

Pas de souci! Vous n'aurez qu'à remplir un formulaire et y inscrire les informations demandées. Des démarches seront entreprises pour l'ajouter à la collection, si cela est possible.

Cet automne

Les abonnés des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO auront accès au réseau québécois de prêt entre bibliothèques publiques.

Ces collections viendront ainsi élargir votre accès aux ressources documentaires.

DOSSIER D'ABONNÉ

Pour tout savoir sur vos réservations, vos prêts en cours, vérifier vos informations personnelles et plus encore, rendez-vous dans votre dossier d'abonné.

NIP

Vous ne connaissez pas votre NIP?

Faites-en la demande à votre bibliothèque!

Vous l'avez oublié?

Rendez-vous au bit.ly/NIPoublie et remplissez le formulaire. Vous recevrez une réponse dans 24 h ouvrables.

Une méthode plus simple qui vous fera sauver du temps!

Vos demandes de PEB seront désormais intégrées à votre dossier d'abonné, vous pourrez ainsi les consulter au même endroit que vos réservations locales.

Bonne lecture!



Règlements et conditions

Les nouvelles pratiques améliorent vos conditions d'emprunts et votre expérience à la bibliothèque.

Les emprunts PEB ont maintenant la même durée que les emprunts réguliers. Une seule vitesse pour tous vos prêts!

Il est maintenant possible de renouveler ses emprunts PEB, selon les règles en vigueur dans votre bibliothèque. Notez qu'il n'est pas possible de renouveler un emprunt s'il est réservé par un autre abonné.

Vous pouvez réserver simultanément jusqu'à 10 documents.

Vous avez 7 jours pour récupérer votre emprunt PEB. Vous recevrez un courriel ou un appel de la bibliothèque pour vous aviser de l'arrivée du document.

Dans votre dossier d'utilisateur, votre historique affichera à la fois vos emprunts locaux et vos PEB.

Si vous avez des questions sur le nouveau système de PEB, cliquez sur le bouton d'aide orange disponible sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA.

Un prêt entre bibliothèques nouveau et simplifié!

FACILE

INTUITIF

RAPIDE



Plus de détails sur le site
www.reseaubibliocnca.qc.ca



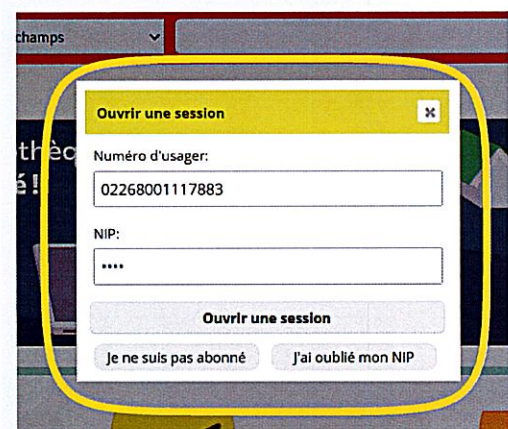
RÉSEAU
BIBLIO
de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

Pour faire une demande de PEB

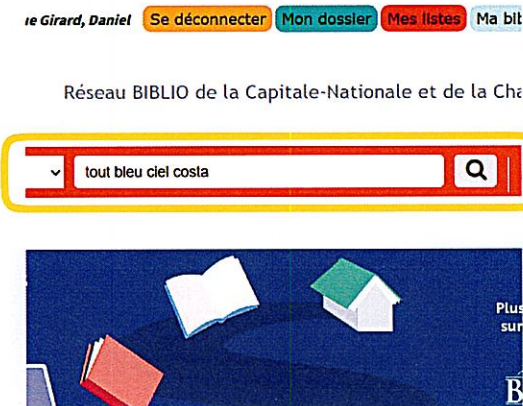
- 1 Accéder à votre dossier d'abonné en cliquant sur le bouton «Ouvrir une session» dans le haut de la page.



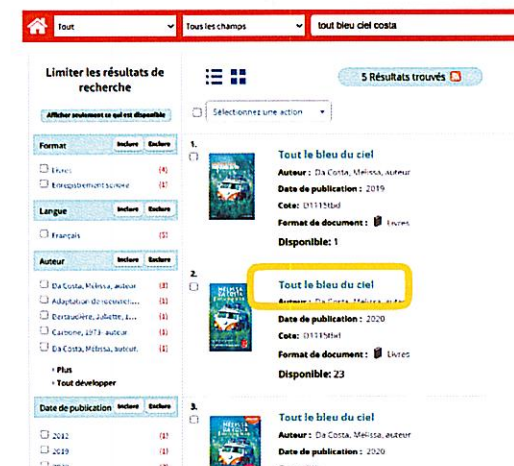
- 2 Dans la fenêtre, inscrire son numéro d'utilisateur et son NIP et cliquer sur le bouton «Ouvrir une session».



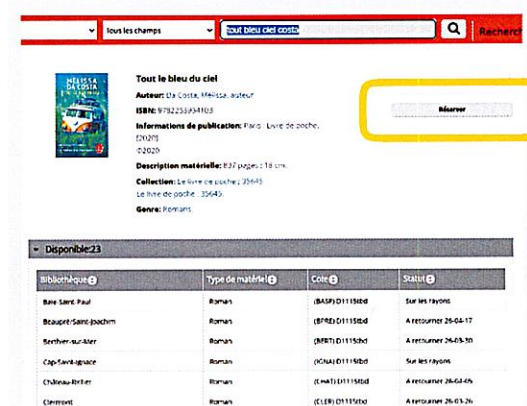
- 3 Effectuer une recherche avec des mots-clés dans la barre de recherche et cliquer sur la loupe.



- 4 Cliquer sur le titre que vous voulez réserver.



- 5 Si le livre n'est pas disponible à votre bibliothèque, mais est disponible dans une autre bibliothèque du Réseau BIBLIO, cliquer sur «Réserver».



- 6 Cliquer sur «Effectuer des réservations» de nouveau pour confirmer.

